

130 Région
Stat-Major REPUBLIQUE FRANCAISE

no 324 P.

Clermont Ferrand, le 11 Février 1919.

34



Je transsige Jeannot Demaizéz
Président de notre Comité Clermont
l'anticonstitutionnel de sonats
à Madrid Espagne pour
reprendre son commerce
de la longue durée qui
excessif devant la mobilisation
Jeannot Demaizéz

je demande au chef d'Etat à M. le Directeur
du ministère de l'Intérieur à Paris sur le passeport
de mes deux enfants.....

d'Aurillac
tion

Favorable
endant
vous
réfet

sur des

us les
ns délais.

rillac.

Vu, avec avis favorable, - En main
Cassino le 19 février 1919

Vu à la 2^e de D.
Les observations

de l'armée de terre

M9



V. Laroix
P. A. M.

13^e Région
Stat-Major REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 324 P.

Clermont Ferrand, le 11 Février 1919.

Le Général D A H T A H T,

Commandant la 13^e Région

à Monsieur DEMIAISON Géraud, du recrutement d'Aurillac
classe 1893, en congé illimité de démobilisation
résidant à Cassamionze . Cantal.

A titre exceptionnel et vu l'avis favorable
émis le 8 février 1919, par M. le Colonel Commandant
les 3^e et 4^e Subdivisions, à Clermont Ferrand, vous
êtes autorisé à demander un passeport à M. le Préfet
du Cantal pour vous rendre à MADRID (Espagne).

Cette autorisation vous est délivrée pour des
raisons personnelles.

Dans le cas, où vous seriez rappelé sous les
drapeaux, vous devriez rejoindre votre corps sans délai.

P.C. Le Chef d'Etat-Major :

Signé, Loprin - Bonn

.....
13^e Région Copie conforme notifiée :
Stat-Major M. le Préfet du Cantal, Aurillac.
N° B.C.R. M. le Commandant du Bureau de Recrutement d'Aurillac.

Clermont-Fd, le 11 Février 1919.

